

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 décembre 2021 - 20 heures - Mairie Salle du Conseil

Secrétaire de séance : Laurent NONY

9 conseillers présents

Absents excusés : Jean-Pierre PARTHIOT - Nicolas LEMEUNIER - Quentin HUYGHE - Solange DE SOUSA

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le Conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission Bâtiments : Les travaux des logements - Rue de la Creuse - ont bien avancé et sont presque terminés.
- Commission Assainissement - Voirie : David et Cyril ont travaillé ensemble pour le déneigement lors des fortes chutes de ces dernières semaines. Suite à une casse sur la lame du chasse neige, des travaux de réparation ont été effectués : la lame a été ressoudée, les feux de la lame et de la saleuse ont été remis aux normes et les caoutchoucs de la lame ont été changés. Cyril assure l'intérim en cas de besoin lorsque le tracteur est indisponible.
- Commission fêtes - sociétés - associations - sports : Marché de Noël le samedi 18 décembre organisé par le Comité des Fêtes.
- Commission Fleurissement - Environnement : Des bénévoles ont participé pour les plantations d'hiver et nous les remercions de leur aide précieuse. Il reste le Catalpa et quelques narcisses à planter à la Madone.
- Commission Bulletin municipal : Les corrections du bulletin 2021 sont terminées. Il va être remis à l'imprimeur rapidement puis distribué dès sa livraison en mairie.
- Commission Economie - Artisanat - Industries : Période difficile pour les commerces cette fin d'année vu le contexte sanitaire.
- Commission Conseil Municipal des Enfants : la 1^{ère} séance s'est tenue il y a 15 jours, les enfants se sont présentés et ils ont évoqué leurs projets durant leur mandat. Une petite promenade du tour du village a conclu cette réunion.
- Commission Cimetière : L'entreprise de maçonnerie n'est toujours pas intervenue pour faire les travaux de 1^{ère} tranche des murs du cimetière et pour faire le mur de soutènement de concessions. Nous les relançons régulièrement.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

Devis signés

- L'art De Faire : Fabrication et pose d'un système de fermeture pour les portails haut et bas du cimetière. Montant 204€ TTC
- Eurofeu : Remplacement de 7 extincteurs réformés (plus de 10 ans). Montant 718.20€ TTC

Travaux Bâtiment Mairie

- Facture Aubonnet pour un montant de 5742€ TTC payée en fonctionnement à l'article 615221.

COR - Autorisation ADS

Le législateur impose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de donner la possibilité, à compter du 1^{er} janvier 2022, à un pétitionnaire de déposer sa demande d'autorisation du droit des sols par voie dématérialisée.

A cet effet, la COR mettra à disposition de notre commune une plateforme de dépôt ou guichet numérique, des autorisations d'urbanisme (GNAU).

En tant qu'utilisatrice de ce guichet unique, la commune aura deux obligations à l'égard des usagers :

- Les informer de l'existence de ce téléservice par tout moyen (courrier, affichage...) et notamment via le site internet communal
- Les informer de ses conditions générales d'utilisation (CGU)

Le bureau communautaire a approuvé le 21 octobre dernier les CGU de la future plateforme de dépôt des demandes d'ADS (délibération n° COR 2021-323). Il revient au conseil municipal de valider à son tour les CGU du guichet unique des autorisations d'urbanisme qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

Une délibération est à prendre pour valider les CGU.

Le Conseil approuve le projet de Conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Voirie - Renouvellement PEI n°22

Le point d'eau incendie (PEI) N°22 situé aux Filatures 20 route des Echarmeaux a été signalé comme indisponible par le SDMIS.

Suez nous a transmis un devis de remplacement d'un montant de 2.888,59 € HT soit 3.466,31 € TTC comprenant le remplacement du poteau incendie et les terrassements nécessaires.

Le Conseil approuve le devis de l'entreprise Suez pour un montant de 3.466,31 € TTC.

Comptabilité

Afin de régulariser des différences au budget, nous devons prendre une décision modificative :

* A l'intérieur de la section de fonctionnement, comme suit :

Article 615228	:	- 11.000 Euros
Article 615221	:	+ 10.000 Euros
Article 6232	:	+ 1.000 Euros

* A l'intérieur de la section d'investissement comme suit :

Article 2113 - 279	:	- 4.500 Euros
Article 21568 - 285	:	+ 3.500 Euros
Article 2315 - 275	:	+ 1.000 Euros

Le Conseil valide la décision modificative comme présentée ci-dessus.

Rapports Annuels à valider

Le Conseil approuve le rapport annuel 2020 sur le service gestion des déchets par 8 voix pour et 1 abstention.

Subventions

Le Conseil accorde une subvention d'un montant de 90€ pour l'année 2022 à la MFR de Lamure Sur Azergues.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention des pompiers humanitaires du GSCF.

Questions diverses

- Une gerbe a été commandée pour le décès de Mme Durnerin, nous avons reçu une carte de remerciements de la famille.
- Nous avons reçu mardi matin l'entreprise Moos pour nous présenter son offre concernant le chauffage de l'église :

* Dans un premier temps l'entreprise propose de changer le brûleur de la chaudière. 2 devis nous ont été présentés pour le remplacement du brûleur, un 1^{er} devis d'un montant de 5.055,64€ HT soit 6.066,77€ TTC pour un brûleur de marque Weishaupt et un 2^{ème} devis d'un montant de 4.801,94 € HT soit 5.762,33 € TTC pour un brûleur de marque Cuenod. Ces deux marques sont très fiables selon l'entreprise

* Dans un 2^{ème} temps, l'entreprise préconise le remplacement total de la chaufferie de l'église compte tenu de la vétusté de la chaudière. Pour ces travaux une étude de faisabilité par un bureau d'étude est à prévoir pour déterminer les caractéristiques et faire un avant-projet pour la consultation des entreprises. Un devis du bureau d'étude BEEM de Lyon a été proposé et s'élève à 9.960€ HT soit 11.952€ TTC, qui prévoit également le suivi de l'exécution du chantier.

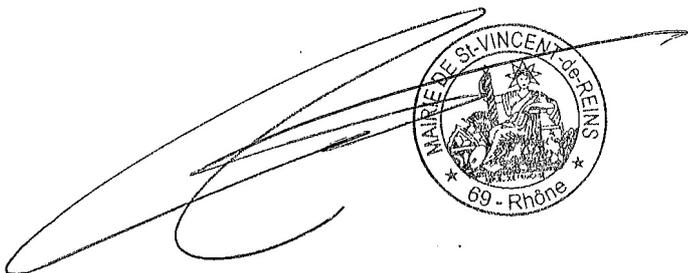
Le Conseil approuve le devis de l'entreprise MOOS pour le remplacement du brûleur de la chaudière de marque Cuenod pour un montant de 4.801,94 € HT soit 5.762,33 € TTC.

En ce qui concerne l'étude de faisabilité pour le remplacement du générateur de chaleur, le Conseil ne donne pas suite pour l'instant au devis du bureau d'étude. Le dossier sera réétudié plus tard.

- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 23 janvier 2022 à 11h00 à la Salle Polyvalente si le contexte sanitaire le permet.

Fait à SAINT-VINCENT-DE-REINS

Le 20 décembre 2021

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps the official seal. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-REINS' around the top edge and '69 - Rhône' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.